



Tensions et paradoxes du devenir parent

Geneviève Cresson
Professeure de
sociologie, université
Lille 1 Clerse-CNRS

Que veulent les jeunes parents, quels sont leurs souhaits et projets pour eux-mêmes et pour leurs enfants ? C'est une question lancinante à laquelle il est de plus en plus difficile d'obtenir une réponse simple, parce que les conditions dans lesquelles on devient parent au début du XXI^e siècle, dans notre pays, sont elles-mêmes difficiles à décrypter. Plutôt que d'apporter une réponse, nécessairement fragile, à la question initiale, il est proposé ici une rapide exploration des tensions et paradoxes qui marquent actuellement l'entrée en parentalité et qui condamnent chacun à « bricoler » des solutions qu'il ou elle souhaite originales mais qui se révèlent fort encadrées, balisées [25].

Toile de fond : évolution de la contraception et de la démographie

L'arrière-plan, le décor dans lequel les trajectoires et décisions personnelles viennent prendre place, peut être rappelé à grands traits. Après de longues périodes historiques où l'enfant n'était qu'une conséquence prévisible du mariage (ce dernier constituant une transition biographique majeure, socialement encadrée et mise en scène), et après une brève période de « baby-boom » où la natalité – plus que l'enfant – était surinvestie, on assiste depuis les années soixante-dix à une évolution vers une moindre importance accordée au mariage comme rite de passage vers l'âge adulte, et une diminution lente mais constante de la nuptialité et de la natalité. Plus que le mariage, la naissance d'un enfant devient l'événement qui marque la transition vers l'âge adulte (à côté bien sûr de la formation et du travail...).

La révolution contraceptive accompagne et facilite cette baisse de la natalité. Elle a aussi d'autres effets moins souvent évoqués : la question du désir d'enfant, ainsi que la tension entre obligation ou normalité du désir d'enfant et responsabilisation des parents dans la décision de procréer vont se poser [33]. La contraception renvoie chacun — mais surtout chacune — à une décision personnelle d'enfanter, alors que nos ancêtres subissaient en somme « les lois de la nature ». Cependant le désir d'enfant, jaillissement spontané et créatif de la personnalité adulte, est aussi une norme obligatoire — ce qui d'un point de vue logique ne cesse de surprendre — pour les « vraies femmes » plus encore que pour les hommes ; il est de plus réservé à certaines personnes selon leur âge (ni trop jeunes ni trop mûres), leur situation sociale et psychologique [9]. Le désir d'enfant des femmes sans ressources, sans emploi ou handicapées ne cesse de surprendre ou choquer [48]. Enfin ce désir est parfois assimilé à une décision rationnelle puisque, « *tu l'as voulu tu l'as eu* », nous aurons le privilège d'être responsables de décisions que l'absence de contraception ne permettait pas à nos ancêtres d'envisager. Si personne ne souhaite revenir à

la période d'avant la contraception efficace, force est de constater que cet acquis a aussi un prix élevé, surtout pour les femmes. Avoir désiré l'enfant à naître devient à la fois une obligation et un engagement à satisfaire ses besoins, socialement redéfinis à la hausse.

Pour nos ancêtres, le mariage signifiait une union à vie, ce qui ne voulait pas dire une union très longue puisque la mort prématurée accidentelle ou en couches pouvait mettre fin de façon rapide à un mariage. Les couples anciens étaient instables pour ces raisons, mais aussi à cause des migrations économiques ou liées au travail [88]. Actuellement il faudrait vivre sur une île déserte pour imaginer s'engager nécessairement dans un lien à vie en se mariant ou en se mettant en couple. Alors que l'espérance de vie s'envole, la durée de vie commune ne suit pas le mouvement, au contraire les ruptures d'union sont de plus en plus fréquentes, y compris avec de jeunes enfants. Certes la grande majorité d'entre eux vivent dans un foyer biparental ; tous âges confondus, 7 enfants sur 10 vivent dans leur famille au sens « traditionnel » du terme (c'est-à-dire, précise l'Insee, formée d'un couple cohabitant avec un ou des enfants tous issus de ce couple). Mais près d'un enfant de moins de 6 ans sur 10 vit dans un ménage monoparental, dont le chef est nettement moins souvent un homme qu'une femme, quel que soit l'âge de l'enfant. Un demi-million d'enfants — les plus jeunes — vivent avec leurs deux parents « naturels » et au moins un demi-frère ou une demi-sœur dans une famille recomposée. Pour les autres enfants de ces familles, 37 % vivent avec leur père (et une belle-mère) et 63 % avec leur mère (et un beau-père) [54, 55].

On observe donc une fragilisation croissante du lien conjugal et, en réaction à ce que cela porterait comme menace ou danger pour l'enfant, une volonté politique et sociale de renforcement du lien parental. Théry [91] a bien analysé la tendance récente à transposer sur le lien de filiation l'indissolubilité que n'a pas conservée le lien conjugal. On fera en particulier de gros efforts pour impliquer le parent non gardien (le plus souvent, le père) en cas de séparation conjugale. À la figure de l'orphelin des siècles derniers, comme figure typique de l'enfant victime des défaillances des adultes, se substitue actuellement celle de l'enfant « partagé ». Dans l'ancien régime démographique, on comptait sur le groupe pour la prise en charge des orphelins et il faudra attendre longtemps avant que leur situation émeuve et qu'une réponse sociale s'organise. Aujourd'hui c'est le sort des enfants « partagés » qui émeut et suscite recherches, prises de position et nouveaux dispositifs d'encadrement ou de prise en charge [73].

Une définition impossible et des normes contradictoires...

On a longtemps pensé que devenir parent, ça ne s'ap-

prenait pas. Parce que la socialisation aux rôles adultes se faisait sur le tas, de façon informelle et quasiment invisible. Et, sans mystifier l'entraide ancienne entre les générations, on peut noter que les jeunes femmes avaient eu l'occasion de s'occuper d'enfants dans le milieu familial ou proche avant d'élever les leurs propres, ce qui devient une situation rare. Les ruptures dans la transmission, et le discrédit jeté sur une partie des traditions, vont inciter les philanthropes puis les travailleurs médico-sociaux à contrôler et instruire les parents, notamment ceux des familles les plus populaires.

Actuellement, la « parentalité » est un thème de formation et d'intervention en inflation rapide. Dans le domaine de la santé par exemple, les recommandations de la HAS sont introduites par cette affirmation qui ne laisse place à aucun doute : « *le bon déroulement de la grossesse et le bien-être de l'enfant reposent sur un suivi médical complété par une préparation à la naissance et à la parentalité structurée dont l'objectif est l'amélioration de l'état de santé global des femmes enceintes, des accouchées et des nouveau-nés* » [52]. Le socle, ce sur quoi repose la réussite, c'est bien l'action des professionnel(les), et non pas celle des parents.

Nous sommes dans un double discours : les compétences parentales (maternelles, paternelles) existent puisqu'il faut les conforter, développer, soutenir..., mais elles ne s'épanouissent que confortées, développées, soutenues, consolidées par des programmes de santé publique (ou ailleurs d'éducation parentale) plus structurés menés par des professionnel(les). Nos représentations sociales collectives de ce qu'est une bonne éducation ou une éducation réussie ne cessent d'évoluer [72] de sorte que les transmissions intergénérationnelles sont difficiles à réaliser.

On n'a jamais disposé d'une telle offre de conseils en tous genres, des professionnels du sanitaire et de l'éducatif, des psychologues et travailleurs sociaux, animateurs, éducateurs, etc. Mais l'offre et la demande de conseils, de soutien ou d'accompagnement ont du mal à se rencontrer, les parents craignant discrédit et mainmise de la part de professionnels davantage formés à la sanction ou au repérage des maltraitances qu'à l'accompagnement confiant vers une prise en charge optimale [31].

Des conseils sûrs d'eux-mêmes, même lorsqu'ils sont en évolution rapide, et dont les contradictions internes ou le manque de cohérence avec l'ensemble des interventions des professionnels sont souvent masqués derrière les arguments d'autorité, tout cela constitue un cercle vicieux. L'inflation de conseils contribue à augmenter l'inquiétude des parents, qui vont donc rechercher davantage de conseils ; le découpage des questions — l'un parle d'allaitement, l'autre de propreté, le troisième du langage — contribue à la perte de l'unité de la personne ou de la situation.

... dont la mise en pratique est difficile

La tension entre idéaux ou principes et pratiques est importante. Par exemple, pour ce qui concerne la division

du travail et des rôles entre père et mère, les enquêtes constatent, les unes après les autres, que l'égalité est un principe reconnu et accepté, mais que concrètement l'inégalité entre hommes et femmes reste de mise. Elles assurent l'essentiel des tâches liées à la présence des enfants, soins, tâches éducatives ou ménagères. Les futurs parents continuent à faire le projet d'un partage égalitaire des responsabilités et des tâches, mais devenus parents ils finissent par reproduire une division des tâches et des responsabilités très asymétrique [31].

Sur le même thème de l'égalité entre parents, les professionnels ne sont pas exempts eux-mêmes de contradictions. Bien qu'ils prônent l'égalité entre pères et mères, ils continuent à les traiter différemment, que ce soit dans les mesures d'accompagnement et dans les interventions ponctuelles auprès des familles, ou encore dans les représentations qu'ils diffusent ou sur lesquelles ils s'appuient lors des formations à destination des futurs professionnels. Les revues professionnelles et les chercheurs en sciences humaines se posent régulièrement la question de l'interchangeabilité des rôles entre père et mère, et valorisent des comportements différenciés qui permettraient de sauvegarder la spécificité du père et celle de la mère. Mais la justification de ces différences, et des inégalités qu'elles permettent, reste tautologique et fondée sur la tradition [80].

S'agissant des différences entre enfants, garçons et filles, elles sont à la fois niées et revendiquées. La pétition de principe, « *On ne fait pas de différence* », est sans cesse mise en défaut dans la pratique et les observations montrent clairement que le genre des parents, comme celui des enfants, est un facteur de différence et d'inégalité concrètes dans la vie quotidienne.

Deux autres facteurs compliquent encore l'entrée en parentalité et accroissent la tension entre normes et pratiques. D'une part, tous les parents ne le deviennent pas à la naissance d'un enfant ; une partie non négligeable le devient au moment d'une recomposition familiale, d'un accueil ou d'une adoption. Les beaux-parents semblent avoir d'autant plus de mal à devenir parents des enfants du conjoint qu'aucune définition de rôle n'est clairement disponible [63]. D'autre part, les différentes catégories sociales n'ont pas les mêmes attentes ou projets vis-à-vis de leurs enfants ; ainsi, la distance des catégories populaires aux milieux professionnels qui créent ou transmettent les normes optimales, les rend plus fragiles dans l'élaboration de projets propres et socialement acceptables [24].

Pour terminer, soulignons que dans le contexte rappelé ici à grands traits, les projets des parents sont à la fois balisés et nécessaires. Chaque enfant est unique, chaque naissance est une prise de risque — physique, psychologique... — et une œuvre de création à la fois. Mais le contexte social extrêmement normé, s'il permet de limiter ou partager les risques encourus, limite également l'ampleur ou l'aspect novateur des projets des parents. ↵